

Augmentation des risques climatiques agricoles et assurances en Europe

7 juillet 2025

La Banque européenne d'investissement (BEI) a publié, en mai 2025, une étude sur les conséquences des risques climatiques actuels et futurs (2050) sur les productions agricoles, et sur les moyens d'en réduire les impacts économiques. Elle a été réalisée par Howden (courtage en assurance), dans le cadre de la plateforme de conseil sur les instruments financiers européens, [fi-compass](#). Ses résultats ont été discutés lors d'une [conférence](#) organisée par la Commission européenne et la BEI.

L'étude évalue d'abord les conséquences économiques des accidents climatiques (sécheresses, grêle, gel et pluies excessives), pour chaque secteur d'activité (figure). Dans l'Union européenne, plus de la moitié du risque climatique agricole est imputable à la sécheresse. Si la perte est d'environ 28 milliards d'euros en moyenne annuelle, elle double lorsque l'on se focalise sur les années dites « catastrophiques ». Les pertes pourraient même dépasser 90 milliards en 2050, en raison de l'accroissement du risque de sécheresse et de gel lié aux printemps plus précoces. Les pertes seraient importantes en France, Espagne, Allemagne et Italie, mais ce sont essentiellement la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie qui seraient les plus affectées, à hauteur de 2 % ou plus de leur PIB.

Pertes moyennes annuelles (milliards d'euros) pour les productions végétales et animales, liées aux événements climatiques, aujourd'hui et en 2050, selon deux scénarios climatiques

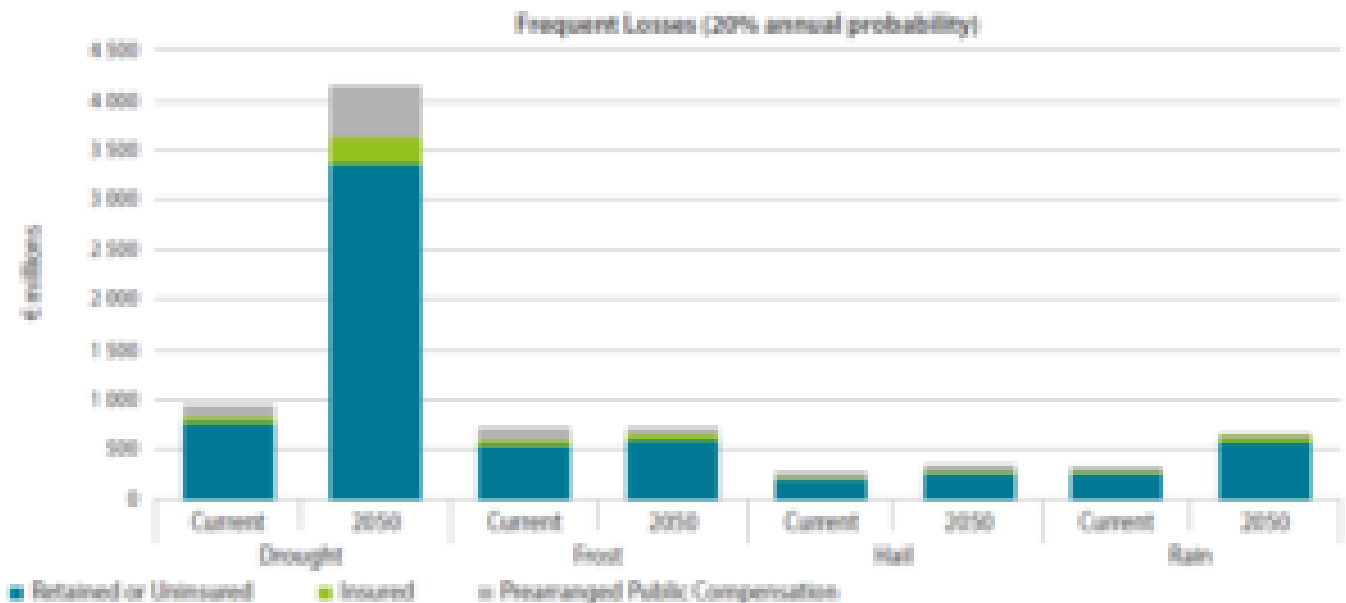
Metric		Present Day	Future Scenario (2050, SSP2-4.5)	Change (%)	Future Scenario (2050, SSP5-8.5)	Change (%)
AAL	Crops	17.4	24.8	+42%	28.9	+66%
	Livestock	10.9	15.3*	+40%	17.8*	+63%

Source : BEI

Lecture : parmi les scénarios socioéconomiques (SSP – *Shared Socioeconomic Pathways*) publiés par le GIEC en 2021, le scénario SSP2 correspond à une poursuite des trajectoires actuelles alors que le scénario SSP5 se base sur un recours accru aux énergies fossiles. Les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 correspondent respectivement à une hausse des températures mondiales de 2,7° et de 4,4° d'ici 2100.

Dans un second temps, l'étude propose un inventaire des outils de gestion des risques en agriculture, tels qu'ils sont mobilisés dans l'Union européenne, notamment dans le cadre de la politique agricole commune. Elle recense dix études de cas nationales (dont la France) menées selon une méthode harmonisée. Les pertes de revenu restant à la charge des agriculteurs et leur évolution probable, en 2050, sont estimées en fonction des systèmes d'assurance en place dans chaque pays. Ainsi, en France, ce sont celles liées aux sécheresses qui sont actuellement les plus importantes (figure). En 2050, elles seraient multipliées par 4 et la part non assurée ni indemnisée par 5 (3,2 milliards d'euros lors de la survenue de ces situations, 1 année sur 5 en moyenne). Le système de solidarité serait également fortement sollicité.

Répartition des risques pour les pertes fréquentes (1 an sur 5) en France, selon les principaux types d'événements climatiques, aujourd'hui et en 2050



Source : BEI

Lecture : d'ici à 2050, les accidents climatiques « fréquents », dont la probabilité d'occurrence est d'une année sur cinq, devraient provoquer une hausse significative des pertes de récolte en France. La hausse des pertes serait très importante pour la sécheresse, et dans une moindre mesure la pluie. Les pertes de récolte bénéficient d'une faible part couverte par les assurances (en vert), la fraction non assurée ou non couverte (en bleu) étant largement prépondérante. Les aides publiques (« calamités agricoles », en gris) sont fortement sollicitées pour les situations de sécheresse, et leur recours serait multiplié par cinq en 2050, si le système actuel était maintenu à l'identique.

Le rapport formule plusieurs recommandations afin d'atténuer les impacts économiques des événements climatiques extrêmes en agriculture. Il préconise d'utiliser les marchés de capitaux, y compris la réassurance et les « obligations catastrophes », pour accroître la capacité des fonds d'urgence européens. Il recommande aussi d'envisager un fonds européen de mutualisation des risques agricoles. Il attire enfin l'attention sur les difficultés accrues de recours au crédit pour les agriculteurs, en raison de la frilosité des banques face à l'augmentation des accidents climatiques, et il incite à promouvoir un meilleur accès à ces financements.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : [Banque européenne d'investissement \(BEI\)](#)